Nations Unies S/PRST/2011/12



Conseil de sécurité

Distr. générale
3 juin 2011
Français
Original : anglais

Déclaration du Président du Conseil de sécurité

Le Conseil de sécurité ayant examiné à sa 6544e séance, le 3 juin 2011, la question intitulée « Rapports du Secrétaire général sur le Soudan », son président a fait en son nom la déclaration suivante :

« Le Conseil de sécurité se déclare gravement préoccupé par les actes de violence actuels et la détérioration rapide de la situation à Abyei depuis qu'il a évoqué la question dans son communiqué de presse du 22 mai, dans lequel il a condamné l'attaque menée par les forces du Sud contre un convoi de la Mission des Nations Unies au Soudan qui escortait des éléments des unités intégrées des Forces armées soudanaises le 19 mai à Abyei, ainsi que l'escalade des opérations militaires à laquelle procèdent les Forces armées soudanaises, qui se sont emparées de la ville d'Abyei et de ses environs.

Le Conseil condamne fermement la prise du contrôle militaire de la région d'Abyei par le Gouvernement soudanais qu'il continue de contrôler militairement provoquant le déplacement de dizaines de milliers d'habitants d'Abyei. Il demande aux Forces armées soudanaises de veiller à mettre immédiatement fin à tous actes de pillage, d'incendie et de réinstallation illégale. Il insiste sur le fait que tous les auteurs de violation du droit international, y compris du droit international humanitaire et des droits de l'homme, et tous ceux qui auront ordonné de telles violations, devront en répondre. Il se déclare gravement préoccupé par la détérioration de la situation humanitaire dans la région et salue les efforts faits par la communauté humanitaire, malgré l'insécurité persistante et les graves difficultés d'accès, pour fournir une assistance d'urgence, y compris des vivres, des soins, des abris et de l'eau à ceux qui sont touchés par le conflit.

Le Conseil condamne la coupure de deux des trois principales voies d'approvisionnement du nord au sud ainsi que la destruction du pont de Banton au sud d'Abyei par les Forces armées soudanaises, empêchant les échanges commerciaux nécessaires et rendant plus difficile le retour des civils à Abyei. Il demande de prendre immédiatement des mesures pour rétablir le plein accès par tous les itinéraires.

Le Conseil demande à toutes les parties de respecter les principes humanitaires et de permettre à tout le personnel humanitaire d'accéder rapidement et sans entrave aux personnes et aux collectivités vulnérables touchées par les combats. Il demande en outre de créer les conditions du retour rapide et en toute sécurité des personnes qui ont été déplacées de leur foyer.

11-36294 (F) 060611 060611





Le Conseil condamne fermement toutes les agressions commises contre la MINUS, y compris celles qui se sont produites les 24 et 19 mai, qui constituent des actes criminels contre une mission des Nations Unies et son personnel et qui menacent de remettre en cause la volonté des parties à éviter le retour de la guerre.

Le Conseil rappelle les engagements pris par le Vice-Président Ali Osman Taha et le Premier Vice-Président Salva Kiir selon lesquels les deux parties supprimeront de leur projet de constitution nationale toute revendication inconditionnelle concernant Abyei et exhorte les parties, notamment leurs dirigeants, à éviter tout discours incendiaire qui remettrait en cause leur engagement à régler par des moyens pacifiques toutes les questions en suspens concernant l'Accord de paix global et la période postérieure à l'Accord. Il exhorte à nouveau les deux parties à respecter cet engagement.

Le Conseil se déclare gravement préoccupé par les rapports faisant état de l'arrivée inhabituelle et massive de milliers de Misseriya dans la ville d'Abyei et ses environs, qui pourrait modifier sensiblement la composition ethnique de la population de la région. Il condamne toutes actions unilatérales visant à créer sur le terrain toute situation de nature à compromettre l'issue des négociations. Il se déclare résolu à ce que le statut futur d'Abyei soit déterminé par des négociations entre les parties d'une manière conforme à l'Accord de paix global et non par des actions unilatérales de l'une ou l'autre des parties.

Le Conseil réaffirme que la poursuite des opérations militaires du Gouvernement soudanais et des activités des milices à Abyei constitue une grave violation de l'Accord de paix global et des accords de Kadugli. Il exige du Gouvernement soudanais qu'il se retire immédiatement de la région d'Abyei. Il exige également le retrait immédiat de tous les éléments militaires d'Abyei. Il exige du Gouvernement soudanais et du Gouvernement sud-soudanais qu'ils coopèrent pleinement avec le Représentant spécial du Secrétaire général de la MINUS et le Groupe de mise en œuvre de haut niveau de l'Union africaine, dirigé par le Président Thabo Mbeki, afin de mettre immédiatement en place un mécanisme de sécurité viable pour Abyei, appuyé par la MINUS, et prévoyant le retrait de toutes les Forces armées soudanaises, de l'Armée populaire de libération du Soudan et des forces alliées de la région d'Abyei. Il observe que la MINUS se tient prête à fournir une aide pour l'application de tous les accords pertinents conclus par les parties. Il souligne que le non-respect et la non-application intégrale de l'Accord de paix global par le Gouvernement soudanais risquent d'empêcher de tirer les fruits qui pourraient résulter du respect de l'Accord.

Compte tenu de l'insécurité qui continue de régner à Abyei, le Conseil considère qu'une présence mandatée par l'ONU à Abyei après le 9 juillet, ainsi qu'une assistance de l'ONU afin de permettre aux parties de gérer leur frontière au lendemain de l'indépendance du Sud-Soudan, contribueraient à la sécurité et à la prospérité des deux parties. Dans ce contexte, il exhorte les parties à convenir du maintien d'une présence décidée par l'ONU.

Le Conseil insiste sur le fait que les deux parties auraient beaucoup à gagner à emprunter la voie du dialogue, y compris la poursuite des négociations de haut niveau en cours entre elles et des négociations sous les

auspices du Groupe de mise en œuvre de haut niveau de l'Union africaine et de son président, le Président Thabo Mbeki, au lieu de recourir à la violence et aux provocations.

Le Conseil se déclare gravement préoccupé par les tensions qui règnent dans les États du Nil Bleu et du Kordofan méridional. Il demande que les pourparlers au sujet des arrangements politiques et sécuritaires pour les États du Nil Bleu et du Kordofan méridional après l'application de l'Accord de paix global reprennent immédiatement et que toutes les parties s'abstiennent de prendre des mesures unilatérales en attendant l'issue de ces pourparlers. Il souligne que les structures prévues par l'Accord de paix global pour stabiliser l'état de sécurité dans les États du Nil Bleu et du Kordofan méridional, et en particulier le déploiement d'unités mixtes intégrées, devraient être maintenues jusqu'à leur expiration le 9 juillet. Il demande aux deux parties de s'efforcer de réduire les tensions et de favoriser le calme dans cette région névralgique. Il insiste en outre sur la nécessité pour les parties de respecter le mandat de la MINUS.

Le Conseil souligne que c'est aux parties qu'il incombe de protéger la population civile et qu'elles doivent respecter le mandat confié à la MINUS en vertu du Chapitre VII de la Charte de protéger les civils exposés à une menace imminente de violences physiques à Abyei. À cet égard, il condamne dans les termes les plus énergiques les menaces et les actes d'intimidation dont sont l'objet des éléments de la MINUS. Il exprime son vif soutien à la Mission des Nations Unies au Soudan dirigée avec compétence par le Représentant spécial du Secrétaire général, Haile Menkerios.

Le Conseil restera saisi de la question et se réunira à nouveau dans les prochains jours pour examiner la suite donnée à la présente déclaration. »